



Tél: 04 90 74 12 70  
e-mail : [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)  
[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)

## ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pétitionnaire : SASU HAMARD VIVAL

**Le Maire de la commune de GARGAS,**

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L113-2 et R116-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu la demande formulée par Mme HAMARD Audrey, agissant au nom de la SASU HAMARD VIVAL 35 rue de la Plantade 84400 Gargas, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public (place du Cœur Village), en vue d'un événement commercial dans le cadre de la journée du vin primeur,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et la tranquillité publiques durant la période d'occupation du domaine public,

## ARRETE

**Article 1 :** Le demandeur est autorisé à occuper le domaine public (place du Cœur Village) en vue d'y exercer son activité.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera applicable le dimanche 24 novembre 2024 de 11 heures à 18 heures.

**Article 3 :** Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. Le demandeur sera tenu de remédier à ses frais à toutes dégradations pouvant être occasionnées du fait de l'occupation du domaine public.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **SASU HAMARD VIVAL 35 rue de la Plantade 84400 GARGAS**

Fait à GARGAS le 12/11/2024

Le Maire,

Bruno VIGNE-ULMIER

